Corrigé du QCM

N°	Bonne réponse	Justification
1	b)	La GPEC permet de prévoir les besoins futurs en personnel et en compétences.
2	b)	Son objectif principal est d'anticiper les besoins en emplois et en compétences afin de préparer l'avenir de l'entreprise.
3	a)	Les étapes clés consistent à analyser la situation actuelle, à définir les besoins futurs et à mettre en place des actions adaptées.
4	b)	La GPEC implique les managers, les salariés et les responsables des ressources humaines, selon leurs rôles respectifs.
5	b)	Les managers identifient les besoins en personnel et les compétences nécessaires à l'évolution de leurs équipes.
6	b)	Les salariés participent à l'identification de leurs besoins en compétences et à la construction de leur parcours professionnel.
7	a)	La GPEC favorise l'anticipation des besoins, l'optimisation des coûts de recrutement et de formation et l'amélioration de la compétitivité.
8	a)	Elle peut favoriser le développement des compétences, l'évolution professionnelle et une meilleure adéquation entre les compétences des salariés et les emplois disponibles.
9	a)	Une GPEC mal conduite peut entraîner une perte d'autonomie, un sentiment d'insécurité professionnelle ou une augmentation du stress.